

Arrest du conseil d'état du roi, qui ordonne que tous froments, seigles, méteils, farines & autes grains, graines & grenailles, à l'exception seulement des graines servent à ensemencher les jardins, ne pourront être trnasportés que sur vaisseaux françois seulement, soit qu'ils en doivent être portés que d'un port du royaume dans un autre port du royaume. Du 16 juin 1768

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Arrest du conseil d'état du roi, qui ordonne que tous froments, seigles, méteils, farines & autes grains, graines & grenailles, à l'exception seulement des graines servent à ensemencher les jardins, ne pourront être trnasportés que sur vaisseaux françois seulement, soit qu'ils en doivent être portés que d'un port du royaume dans un autre port du royaume. Du 16 juin 1768

Adresse bibliographique : A Paris, de l'imp. Royale. MDCC.LX.VIII

Description matérielle : 3 p. ; in-4°